

Pour la deuxième fois l'avis est toujours négatif malgré trois commissaires engagés
Oui ils ont donné encore une fois un avis négatif à la deuxième révision du PLU à Décines en vue d'y construire un OL LAND.
Dans cet article nous allons laisser la parole aux commissaires. C'est affligeant !

"les craintes de la population par rapport à la circulation sont totalement justifiées"

"la solution des parc relais est l'aveu d'un échec: malgré son éloignement à près de 10 kms du centre de Lyon, le site n'est pas en mesure d'accueillir sur place et dans de bonnes conditions l'ensemble des spectateurs.

la commission d'enquête déplore le non respect de la neutralité de la part du maître d'ouvrage pendant la période sensible de l'enquête publique plusieurs faits regrettables nous ont en effet paru de nature à perturber ou même fausser le bon déroulement de cette enquête

Les difficultés de circulation engendrées par la tenue des principaux salons, il y a tout lieu de craindre le pire pour les soirs où le stade fera le plein de spectateurs. Et ce n'est pas la solution des parcs relais déportés qui permet d'éliminer ce risque et ce pour deux raisons:

ils ne constituent pas une grande garantie de dissuasion du stationnement sauvage

ils n'empêcheront pas les supporters d'emprunter la rocade ou les voies secondaires des communes riveraines

Enfin, le plus grave dans la conception des infrastructures d'accès au futur stade tient dans leur absence quasi totale d'utilité pour les habitants des communes concernées ou pour les personnes qui travaillent dans cette partie de l'est lyonnais. Certains aménagements auront même un impact négatif sur le cadre de vie des riverains sans qu'ils n'en retirent aucun avantage.

La commission d'enquête relève une forte contradiction entre les engagements pris par le Grand Lyon en terme de préservation des terres agricoles péri-urbaine et l'énorme consommation d'espace qui caractérise ce projet.

La commission d'enquête juge totalement inacceptable que des kms de voiries, pas moins de quatre ouvrages d'art, des milliers de places de parking et deux stationnements de tramway, financés par l'argent public, ne servent que 8 jours par an, en temps cumulé et au seul profit du groupe privé qui exploitera le stade.

Au passage on notera que l'investissement consenti sur les panneaux solaires photovoltaïques sera rentabilisé par l'OL en moins de 10 ans et dégagera ensuite une recette net d'environ 700000€ par an.

Le Grand Lyon affiche un engagement à devenir une métropole sobre en carbone, c'est à dire respectant les objectifs des 3 fois 20 du Grenelle de l'environnement.

il nous paraît évident que la décision de construire un stade de 60000 places, éloigné de près de 10KM du centre de Lyon, sans transport en commun efficace, en sacrifiant une centaine d'hectares de terres agricoles, va à l'encontre de tous les principes et de tous les objectifs affichés par le grand Lyon et repris ci-dessus.

Les nuisances liées aux manifestations feront sans doute l'objet, de mesures préventives afin d'en limiter les effets les plus indésirables. Toutefois, les habitants de Décines et des deux communes voisines ont de bonne raison d'être inquiet, connaissant les débordements qui se produisent régulièrement dans l'environnement des grands stades.

Le stationnement sauvage, en lien avec la faiblesse des transports en commun et le succès non assuré des parkings relais, est quasiment inévitable et c'est bien une conséquence directe de la mauvaise qualité de dessertes envisagées ou plus encore du mauvais choix du site. Cet aspect négatif du projet est totalement absent du dossier.

D'autre part, nous ne sommes pas non plus en mesure de trancher sur les possibilités techniques et architecturales d'extension à 55 ou 60000 places du stade de Gerland. Dans le cadre de l'enquête, le maître d'ouvrage nous avait proposé d'organiser une rencontre avec l'architecte des bâtiments de France pour recueillir un avis éclairé, mais malgré nos relances, ce RDV n'a jamais été organisé.

La commission d'enquête trouve pour le moins étrange que l'OL renonce à acquérir un terrain urbanisable de 20 ha à Vénissieux en raison d'un prix trop élevé et trouve soudain la ressource financière pour jeter son dévolu sur un terrain urbanisable à Décines de plus de 50 ha, d'autant que 50 ha à entretenir, c'est forcément une charge et un coût supplémentaire pour le groupe, alors pourquoi un tel investissement?

Pour autant, s'il est indéniable que ce projet créera des emplois en phase de construction à travers les entreprises qui réaliseront les travaux et en phase d'exploitation pour l'OL qui aura besoin de développer ses ressources pour faire face à l'augmentation de la capacité de son stade par rapport à celui de Gerland, le lieu de la construction du stade n'a pas d'influence sur le facteur de développement de l'emploi et selon nous c'est bien la localisation du projet qui pose problème.

Pour résumer, la commission d'enquête considère qu'il pourrait y avoir de nombreux avantages à la construction d'un stade sur le territoire de la COURLY mais que ces avantages ne sont pas spécifiques au site du Montout à Décines. Ils seront de même nature quel que soit le site retenu sur le territoire communautaire

